

Qu'est-ce que le BPJEPS Activités Physiques pour Tous ? *"initiation, découverte des APS"*

La possession du diplôme BPJEPS spécialité "Educateur Sportif" mention "Activités Physiques pour Tous" confère au titulaire la compétence d'encadrer, animer, à destination des différents publics, des séances sportives dans les familles d'activités physiques et sportive suivantes :

- **Les Activités Physiques d'Entretien Corporel** : renfo, cardio, stretch, relax, pilates, chorégraphie
- **Les Activités Physiques & Ludiques ou Jeux Sportifs** ; jeux adresse, sports-collectifs (hand, basket, foot, rugby, tchoukball, ultimate, volley.), jeux d'opposition (lutte, savate, judo...) traditionnels, athlétiques, sports de raquettes (badminton, tennis de table...)
- **Les Activités Physiques en Espace Naturel** : vtt, marche nordique, voile, randonnée, orientation

Que signifie "en apprentissage" ? Vous avez un contrat de travail avec une entreprise/structure, bénéficiez de l'encadrement par un maître d'apprentissage, un salaire chaque mois en fonction de votre âge, la formation est prise en charge financièrement par l'OPCO et l'entreprise bénéficie d'aides financières (coût total inférieur à 280 euros / mois)

Quelles sont les structures potentielles pour votre apprentissage en BPJEPS APT ?

- Les associations sportives : notamment sports-collectifs / clubs omnisports
- Les collectivités territoriales : mairies, accueil de loisirs sans hébergement
- Les salles de sport

Quelles sont les conditions d'accès au BPJEPS Activités Physiques pour Tous ?

- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques pour tous datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Réussir les TEP : test de courses en navette (Luc Léger) + un parcours d'habileté motrice

Quand ont lieu les prochains TEP ? **Le 8 mars 2024 au CREPS de Bordeaux Talence**

Comment s'organise la formation ? En alternance entre cours et stages en entreprise

- 660H en organisme de formation (pratique / théorie): **le jeudi et le vendredi (lycée ou installations)**
- 630H en structure : **les autres jours de la semaine en entreprise / structure**

Quel est le contenu de la formation ?

- Pratique et théorie des activités physiques et sportives
- Connaissances des publics, des structures
- Sciences biologiques (anatomie, physiologie), Sciences Humaines (psychologie, sociologie)
- Méthodologie de projet
- Méthodologie d'intervention : concevoir, animer et évaluer une séance, un cycle
- La réglementation du sport, code du sport, entrepreneuriat, assurances

Comment réussir le BPJEPS APT ?

- Présence obligatoire aux cours et en entreprise/structure
- Fin novembre : valider les épreuves pratiques de mise en sécurité pédagogique
- Avril-Septembre : 3 épreuves de conduite de séances en APEC, APJS et APEN
- Septembre : un oral de soutenance d'un projet d'animation mené dans votre structure

Quels sont les débouchés

- Educateur sportif en collectivités : écoles multisports, sports vacances, cap33 / ETAPS
- Coach sportif salarié en salle de sport, en associations, gym volontaire, clubs omnisports
- Coach sportif indépendant prestataire pour entreprise ou individuel / Préparateur physique
- Poursuite d'études supérieures DEJEPS, STAPS